

# **COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES**

***Aspects du passé de Cannes et de sa région, Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 146<sup>e</sup> année, tome LIX, année 2014.***

Le dernier numéro des *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse* présente en cinq contributions quelques aspects du passé de Cannes et de sa région. Il se termine par trois contributions, munies de nombreuses illustrations, qui ont trait aux « fortifications et ouvrages de défense dans les Alpes-Maritimes », sujet d'une exposition qui s'est tenue à Cannes le 28 septembre 2013, organisée dans le cadre du forum des associations historiques des Alpes-Maritimes. La première contribution, due à Pierre Dagonnot, concerne l'archipel lérinien qui a connu, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au tout début du V<sup>e</sup> siècle, une ou plusieurs catastrophes naturelles : un tremblement de terre, un tsunami, l'élévation du niveau de la mer qui a submergé les sources d'eau douce. Le tremblement de terre, démontré par les fouilles archéologiques du Fort Royal et par celles d'Antibes, est mis en relation avec le récit de l'arrivée de saint Honorat et de saint Caprais aux îles de Lérins, vers 405-410 qui relate un tsunami submergeant l'archipel. Ce récit considéré comme légende jusqu'à une vingtaine d'années semble bien le reflet d'une catastrophe naturelle de grande ampleur. L'archipel qui connaissait des activités commerciales importantes est transformé en un lieu désert dans lequel Honorat fit jaillir une source, ce qui permit à la vie de reprendre. Claude Marro, dans la seconde contribution, présente « les plus anciens documents des archives municipales de Cannes : un prix-fait (un devis) de 1521 pour la construction de l'église paroissiale et une poésie en provençal de 1552 sur les dix commandements due au chanoine Cormys (ou de Cormis) de la cathédrale de Vence. Claude Marro publie ce dernier document en trois colonnes : le texte en provençal, sa transcription, sa traduction. Claude Marro est également l'auteur de la troisième contribution concernant « dix siècles de justice à Cannes ». Il dresse le panorama des diverses justices qu'a connues Cannes, à partir de 1131, date où les abbés de Lérins obtiennent la restitution de leurs biens, ainsi que la moyenne et la basse justice. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, la mise en commende de Lérins à des abbés absentéistes profite au conseil de communauté qui devient la force principale du pays. Mais tous les efforts des Cannois ne peuvent grignoter les droits seigneuriaux qui subsistent jusqu'aux débuts de la Révolution. La justice de paix, instaurée dans chaque canton par le nouveau régime, s'exerce un moment à Cannes. Mais les multiples réformes administratives de la Première République lui valent une existence éphémère jusqu'à la Restauration. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Cannes obtient la création d'un tribunal de commerce (1885), la construction du palais de justice qui sera inauguré en 1902 sans qu'on y établisse un tribunal de 1<sup>e</sup> instance. L'article se termine sur la prud'homie de pêche, institution d'Ancien Régime qui existe toujours, et qui constitue la plus ancienne juridiction cannoise. Laurie Strobant présente « les nourrices italiennes de la belle époque » à partir du recensement de 1906 dans lequel les migrants italiens représentent 36 % de la population étrangère en France. À Cannes, on compte 30 % d'Italiens, dont 10 % de domestiques. Mais, parmi ces domestiques, les nourrices sont peu visibles dans les statistiques. Toutefois, l'auteur en compte 56 à Cannes en comprenant dans cette catégorie les domestiques présentes dans une famille ayant un nourrisson. Toutes viennent de provinces limitrophes et surtout du Piémont (mais n'en est-il pas de même des autres domestiques ? des autres migrants ?). Elles sont plutôt jeunes (moyenne de 23 ans). Les familles qui les emploient sont majoritairement françaises, mais ne sont pas nécessairement aisées. Les commerçants soucieux d'afficher au grand jour leur nouvelle fortune, sont nombreux parmi les employeurs... Méryl Sill étudie les monuments aux morts de l'arrondissement de Grasse dont le nombre s'élève à 72. La volonté de construire un monument aux morts apparaît quelquefois très tôt (ainsi au Bar en 1915) dans les délibérations municipales. On ouvre des souscriptions, des concours. La mobilisation est surtout locale et la subvention de l'État reste faible. Le choix du lieu où s'élève le

monument incombe toujours au conseil municipal qui élit un lieu de mémoire : l'église, le cimetière, la place publique. Les monuments aux morts, qui doivent développer des « sentiments de patriotisme », deviennent des lieux de sacralité au centre de cérémonies de commémoration. Ces monuments sont le plus souvent constitués par une stèle de pierre ou une plaque commémorative fixée au mur de l'église. Dans 10 % des cas seulement, dans les communes les plus riches, il s'orne d'une sculpture (veuves, orphelins, poilus, victoires ailées). À l'aide d'une riche iconographie, l'auteur énumère tous ces types de monuments, doublés aussi, quelquefois, par des monuments de quartier comme à Grasse, par apposition de tableaux d'honneur à l'intérieur de la mairie, comme à Antibes. Restent des monuments particuliers, érigés par des entreprises, des établissements scolaires, des communautés étrangères (arméniennes, italiennes, russes). Les trois dernières contributions consacrées aux fortifications et ouvrages de défense dans les Alpes-Maritimes débordent la cadre cannois. Dans la première, Claude Marro a rassemblé les dessins et croquis de l'architecture défensive en Provence orientale réalisés par l'architecte Victor Raymon. Dans la seconde, Alfred Bonnemaïson et Olivier Vernier présentent « les fortifications vues par les peintre niçois dans les collections publiques ». La troisième, due à l'association de sauvegarde du patrimoine maritime de Villefranche-sur-Mer aborde tous les aspects de « Villefranche, port des états de Savoie ».

Marie-Hélène Froeschlé-Chopard

**BEN KHALIFA, Riadh.** « *Délinquance en temps de crise. L'ordinaire exceptionnel devant la justice correctionnelle des Alpes-Maritimes (1938-1944)* », Honoré Champion, Paris, 2015, 606 p.

L'histoire de la justice et de ses institutions a capté l'intérêt des chercheurs tunisiens depuis deux décennies à peine. Aussi, la parution d'un ouvrage traitant de la délinquance en temps de crise, œuvre d'un jeune historien tunisien qui promet, Riadh Ben Khalifa, est, à coup sûr, un évènement. Lorsqu'il s'attaque de surcroît à un sujet qui porte sur la délinquance en France entre 1938-1944 et qu'il fixe son choix sur la région des Alpes-Maritimes, il donne la mesure de son talent de chercheur minutieux et contribue à enrichir l'histoire locale française à un moment très particulier de son histoire. L'ouvrage s'appuie sur un fonds d'archives inédit, varié et de première importance. « *Délinquance en temps de crise. L'ordinaire exceptionnel devant la justice correctionnelle des Alpes-Maritimes (1938-1944)* » est une version allégée d'une thèse en histoire soutenue en 2009. L'ouvrage est écrit dans un français élégant, fluide, que l'on ne retrouve pratiquement plus chez les historiens tunisiens de sa génération. Voilà donc Riadh Ben Khalifa embarqué dans un développement dense, articulé autour de deux axes principaux : la politique d'« exclusion » pratiquée par Vichy à l'égard des « indésirables ». Les étrangers et les juifs constituent le premier axe de sa recherche, le contrôle de la sexualité et la protection de la famille, le second. À travers les centaines de pages de cet ouvrage, l'auteur décortique les principales manifestations de la justice d'exception instaurée par le régime de Vichy : l'État français exerce un contrôle de plus en plus étroit sur les institutions judiciaires. Il durcit la législation pénale dans le cadre d'une « moralisation de la société ». Par la volonté de l'État français et de son chef, la justice correctionnelle oscille entre une justice ordinaire et une justice d'exception qui ne dit pas son nom. Au cours de la période 1938-1944, elle est saisie de centaines d'affaires d'immigration clandestine. L'avènement du fascisme mussolinien et de la dictature hitlérienne provoque une accélération des flux migratoires : des dizaines de milliers de réfugiés déferlent sur la France. Les uns, les moins nombreux, pénètrent régulièrement, les autres clandestinement. Le contrôle des frontières avec l'Italie, pour faire barrage à ceux qui entraient illégalement en

France, se renforce considérablement. Le régime de Vichy et le pouvoir fasciste menaient la vie dure aux clandestins. Ceux-ci remettaient leur sort entre les mains de passeurs chargés de les aider à passer la frontière française. Comme ils n'arrivaient pas toujours à régulariser leur situation, ils devenaient des « indésirables » à l'instar de nombreux juifs étrangers qui avaient trouvé refuge en Italie. Ils l'avaient cependant quittée après la promulgation des lois raciales en septembre 1938 et avaient grossi les rangs des immigrants. En matière de politique d'émigration, il y a eu l'avant et l'après mai 1938. Riadh Ben Khalifa s'attarde sur les contrôles exercés par la police spéciale et les gardes mobiles : le décret-loi du 12 novembre 1938 crée 1 500 postes de gendarmes répartis tout au long des zones frontalières. L'auteur aborde ensuite la question des archives qui permettent de suivre le parcours chaotique des « indésirables » : les procès-verbaux de la police et de la gendarmerie ainsi que les archives des tribunaux correctionnels, notamment ceux de Grasse et de Nice, sont méthodiquement compulsés pour appréhender un phénomène qui se révèle être complexe et pour cerner ce que l'on entendait par « entrées illégales ». Puis, à partir des chiffres publiés par la presse niçoise, Riadh Ben Khalifa dresse des graphiques et étudie en détail plusieurs cas : passeurs et trafiquants de faux passeports ou de visas d'entrée constituent les principaux protagonistes de cette immigration qui suscita des réactions diverses de la part des autorités françaises. Le durcissement des conditions de séjour des étrangers dans les Alpes-Maritimes entre 1938 et 1944 fait l'objet d'un long chapitre : au cours de ces années-là, il y a une plus grande rigueur dans l'attribution des titres de séjour, surtout avec l'arrivée d'Albert Sarraut au Ministère de l'Intérieur en avril 1938. Le durcissement transparait également dans le renforcement du contrôle des activités professionnelles exercées par les étrangers ainsi que de leurs déplacements. Mais c'est sur le terrain des conditions de séjour des étrangers, et plus particulièrement sur celui du droit d'asile, que la justice fait preuve d'une grande sévérité comme l'attestent les archives pénales, malgré leurs nombreuses lacunes. Le délit de « défaut de carte d'identité d'étranger » qui revient souvent dans les minutes des jugements masque une situation complexe qui conduit à introduire une discrimination entre les immigrés qui respectent les lois et ceux qui les transgressent. L'autre aspect traité par Riadh Ben Khalifa porte sur la question juive et la promulgation des lois racistes de Vichy : celles-ci visaient à exclure les juifs de l'administration et leur interdisaient l'exercice de certaines professions. Suivent de longs développements relatifs à l'identification du juif. La qualité de juif était fondée sur une base raciale, mais également religieuse : la loi du 2 juin 1941, inspirée de l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 et dictée en grande partie par Xavier Vallat, nommé à la fin mars 1941 à la tête du Commissariat général aux questions juives, comporte le terme de « race juive ». Or le recensement des juifs n'était pas une simple opération statistique visant à dénombrer la population juive en France, la police française avait déployé un zèle et une minutie particulières en constituant un fichier exhaustif des juifs, qu'ils soient français ou étrangers, et ce, à des fins politiques. L'un des buts poursuivis était de distinguer les juifs français de vieille souche des naturalisés et d'améliorer l'identification des juifs étrangers, car au sein même du régime de Vichy, il n'y avait pas unanimité sur la règle à conduire à l'égard des juifs. Le régime de Vichy franchit une nouvelle étape à partir du mois d'août 1942, lorsqu'il déclenche les rafles des juifs dans les Alpes-Maritimes suite aux fortes pressions exercées par le III<sup>e</sup> Reich sur les autorités françaises pour en finir avec la question juive. Pour échapper à ces persécutions, certains juifs refusèrent de souscrire au recensement, d'autres essayèrent de dissimuler leur véritable identité en ayant recours à des moyens divers, y compris la confection de fausses cartes d'identité grâce à l'aide fournie par les réseaux de la résistance. La deuxième grande partie de l'ouvrage de Riadh Ben Khalifa porte sur l'autre contrôle exercé par Vichy sur la société française : il n'en est pas moins strict et coercitif que les précédents. La devise de l'État français étant « Travail, Famille, Patrie », la cellule famille revêtait à ses yeux une importance tout à fait particulière. Vichy part en guerre contre

l'adultère et l'abandon de la famille : il recommande aux juges de prononcer des peines exemplaires contre les couples adultérins et ceux qui se rendent coupables d'abandon de famille. L'auteur - qui consacre un chapitre entier à l'abandon de famille - s'interroge sur les motifs et distingue plusieurs causes. Dans cette optique, le code de la famille, publié en juillet 1939, consacre 16 articles à l'avortement, considéré comme une atteinte à la sûreté de l'État.

Sous Vichy l'adultère cesse d'être uniquement une affaire de couples pour devenir un problème d'État. L'infidélité conjugale, dont il est difficile de saisir les motifs dans les archives judiciaires (alcoolisme, départ de l'époux pour la guerre, mésentente profonde du couple, qui se conjugue bien souvent avec l'abandon de la famille par l'un des partenaires), fait l'objet de poursuites devant les tribunaux : ce sont les femmes qui sont le plus sévèrement sanctionnées même si les peines prononcées sont, dans l'ensemble, plutôt légères. Surtout si les magistrats constatent que l'infidélité conjugale n'est pas un simple vice, ce qui est bien souvent le cas. La dernière partie, qui fait environ 90 pages, traite de la question de l'avortement, considéré désormais non seulement comme un « relâchement des mœurs », mais également comme une atteinte à la sûreté de l'État. Un réseau de surveillance et de répression fut institutionnalisé : surveillance des maisons d'accouchement et création d'une brigade de police mobile pour traquer les « faiseuses d'anges ». Cependant, la répression judiciaire de l'avortement ne fut pas à la hauteur des moyens mis en œuvre par Vichy : les affaires d'avortement ne représentent en effet qu'une partie des délits jugés au cours de cette période. L'ouvrage de Riadh Ben Khalifa, par la richesse de l'information qu'il renferme, par la rigueur de sa démonstration, est captivant et novateur à plus d'un titre. Il prend sa place parmi les recherches les plus fécondes sur l'histoire de la délinquance et de l'instrumentalisation de la justice en temps de crise.

Noureddine Ali

Professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sousse (retraité)

**CHOMIKI, Roselyne. *Le Cros-de-Cagnes. Au berceau de la mer*, Nice, Serre, 2014, 248 p.**

Près de deux cent ans après l'installation sur le littoral cagnois des premiers pêcheurs mentonnais, représentés par les familles pionnières Viale et Revenusso, Roselyne Chomiki, ancienne journaliste à *Nice-Matin*, à l'initiative des Crossois qui l'ont sollicitée en 2012, offre à ses lecteurs un portrait inédit et presque intime du Cros-de-Cagnes depuis ses origines jusqu'aux années 50, symbolisées notamment par la création de la populaire place Saint-Pierre, prévue au moment de la reconstruction dans le plan d'aménagement du quartier financé par le fonds des dommages de guerre. Sa démarche, à la croisée entre histoire et ethnographie, a permis de consigner et de confronter témoignages écrits et oraux, venant enrichir les sources essentiellement administratives, fixant ainsi ce patrimoine immatériel pour en favoriser la transmission aux générations futures. Roselyne Chomiki a su gagner la sympathie des principaux acteurs de la vie traditionnelle crossoise, qui, avec la générosité caractérisant cette communauté, ont pris plaisir à lui confier leurs histoires familiales, entre souvenirs marquants et anecdotes ; pour les étayer, elle s'est appuyée sur les travaux de l'ancien conservateur des musées, Denis-Jean Clergue, qui a lui-même grandi dans ce « hameau » et a réalisé dans les années 1947 à 1950 une enquête approfondie dans le but de préparer une vaste exposition sur le Cros-de-Cagnes. Emprunts de détails méticuleusement accumulés et significatifs, de poésie et d'élans lyriques parfois, ces précieux cahiers d'activités conservés aux archives des musées de Cagnes-sur-Mer représentent un matériau privilégié pour l'étude qui nous intéresse. Petit village de pêcheurs ayant jadis eu des velléités d'indépendance et ayant conservé une identité forte malgré l'urbanisation et une croissance

démographique soutenue depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, « le Cros a su garder son âme villageoise, fière et courageuse, toujours tentée par l'indocilité, l'indépendance, mais à jamais fidèle à cet esprit solidaire des communautés de marins ». Travailleurs et déterminés, les premiers pêcheurs à se fixer au Cros attirent dans leur sillage non seulement leurs familles de Menton ou Vintimille mais aussi toute une myriade de familles de l'arrière-pays stimulées par la richesse des échanges sur ce littoral et les perspectives qu'il offre. Vers 1890, d'autres pêcheurs et charpentiers de marine, originaires de Naples essentiellement, s'installent au Cros, où le poisson abonde. Sa population passe de 68 habitants au recensement de 1820 à 185 en 1842 et à 594 en 1889. Dès 1835, se fait d'ailleurs sentir le besoin de créer une prudhomie, en raison du nombre croissant de patrons pêcheurs. En 1925, près d'un siècle plus tard, au moment de la création du syndicat des pêcheurs du Cros, une étude statistique précise qu'on prend au Cros plus de poissons que dans tous les autres ports du département. Le Cros est devenu « capitale de l'anchois » et compte alors pas moins de cinq salaisons. Toute une organisation se met en place peu à peu, dans laquelle le rôle et le savoir-faire des femmes, notamment pour le remaillage des filets, est essentiel. Techniques de pêche, en particulier pour la fameuse pêche à la poutine, rythmes, calendrier et même dictons se transmettent et se diffusent. Le hameau obtient son église Saint Pierre en 1866, érigée en paroisse en 1877 ; une école mixte est ouverte en 1872, une école de filles en 1882, puis une école enfantine en 1922 et un groupe scolaire baptisé Léon Gambetta en 1929. La première guerre mondiale vient interrompre et perturber l'activité traditionnelle, la seconde traumatise sa population et mutile le cœur du village suite à plusieurs bombardements. La construction de la route du bord de mer en 1932, en rétrécissant les plages où stationnaient les pointus, provoque la création du port abri que les pêcheurs attendaient depuis tant d'années. Reconstituée après guerre, cette nouvelle artère marque aussi le point de départ de la vocation touristique du littoral et des débuts de la station balnéaire ; Clergue écrira : « Ce Cros-de-Cagnes qui vivait dans son authenticité sage, active et familiale, on l'a traversé comme d'une épée par la route du bord de mer (cela pour le compte de la fascinante Côte d'Azur), on l'a fendu, séparé en deux alors qu'il était un tout compact et charnu bien à sa mesure et à sa mission de bourgade méditerranéenne ». Grâce à ce travail de collecte très complet et approfondi, sont ainsi retracées dans chaque domaine les heures glorieuses des pêcheurs et de tous les artisans de cette vie pittoresque dont les protagonistes sont si nostalgiques. On se sent vite familier de cette population dont Denis-Jean Clergue disait qu'elle était « ardente (vivante), joyeuse et accueillante ». On veut bien croire avec lui que cette « indépendance de sentiments ou de métier s'est traduite à force de luttes municipales par une mairie annexe, une poste, une école, un adjoint spécial... ».

Isabelle Pintus

**EL GAMMAL, Jean. *Être parlementaire de la Révolution à nos jours*, Colin, Paris, 2013, 221 p.**

Jean El Gammal s'attache à définir l'identité et la fonction des parlementaires, sur le temps long. Il part de 1789, plus particulièrement du 17 juin, date à laquelle les députés du Tiers se proclament Assemblée nationale, et mène son étude jusqu'à nos jours. Tout au long de ce parcours, il analyse les rapports du législatif et de l'exécutif, énumère les périodes de monocamérisme et de multicamérisme, distingue les régimes représentatifs et les régimes parlementaires, montre la succession entre le système censitaire et le suffrage universel, d'abord masculin, précise que ce dernier peut être limité au XIX<sup>e</sup> siècle par la candidature officielle, souligne la construction progressive d'une identité parlementaire. À partir de 1870 et des lois constitutionnelles de 1875, une étape décisive est franchie, le régime parlementaire

s'affirme et l'influence des notables s'efface peu à peu. Les crises politiques, notamment la poussée boulangiste et le scandale de Panama, stimulent l'antiparlementarisme qui ressurgit régulièrement à chaque convulsion. Au XX<sup>e</sup> siècle, des inflexions nouvelles se dessinent, des projets de réforme, en particulier après l'émeute du 6 février 1934, sont formulés, la fonction parlementaire abdique après le vote du 10 juillet 1940 à Vichy, la France libre reconstitue en 1943 une Assemblée consultative provisoire, la IV<sup>e</sup> République ressuscite un temps les pratiques de la III<sup>e</sup>, la V<sup>e</sup> République subordonne les parlementaires à l'exécutif, des questions nouvelles sont posées comme la parité hommes-femmes, le cumul des mandats, la communication politique. Au long de cette étude, Jean El Gammal évoque la place des parlementaires dans les grands débats de leur temps, les modes de scrutin, la formation des groupes, le travail des élus en commission et en séance plénière, l'art oratoire et les valeurs qu'il véhicule, les rapports avec les territoires, la sociologie parlementaire, le rôle de la presse, la sociabilité cernée dans les hémicycles, les clubs, les salons et jusqu'à la buvette des assemblées. On peut regretter que quelques aspects, comme les groupes de pression, n'inspirent pas de développements nourris, mais ce livre solide et bien informé, illustré par des textes et des images bien choisies, plonge le lecteur au cœur de la délibération et de la décision politiques.

Ralph Schor

**LIRZIN, Franck. Itinéraire d'une rebelle (préface de Jean Viard), La Tour d'Aigues, 2013.**

Franck Lirzin a été en poste à Marseille pendant trois ans. Ancien élève de l'École polytechnique et de l'École des hautes études en sciences sociales, ingénieur des Mines, il s'occupait à la préfecture régionale de questions économiques. Le livre devait être publié fin 2013, à un moment où le gouvernement crée « la métropole Aix-Marseille-Provence ». L'auteur souligne bien le but qu'il poursuit : « *Aix-en-Provence regarde tant la capitale qu'elle a fini par en être une sorte de lointaine banlieue, tandis que Marseille, tout en sachant bien ce qu'elle lui doit, espère toujours en être indépendante... Comprendre Marseille, c'est décentraliser la pensée française. Paris a besoin d'un concurrent à sa hauteur. Il y a longtemps, Aristote faisait de Marseille un exemple pour le monde grec. Depuis, la ville a été exclue de cet honneur et considérée comme un repoussoir. Aujourd'hui, il est temps de faire à nouveau de Marseille ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : une source d'inspiration.* » Peut-être ce livre sort-il la ville de la légende de Gyptis et Protis et des « pagnolades » : « Le soleil, le pastis, la mer, ce ne sont que des produits d'exportation à destination des Parisiens pour les attirer vers le Sud, et une façon élégante pour Marseille de se cacher derrière ses illusions pour garder un peu d'intimité. » Jean Viard peut donc dire : « *Ce livre dresse un portrait sérieux, documenté et sans complaisance de la deuxième ville de France.* » Franck Lirzin sort donc la Ville de son image légendaire et c'est sans doute pour cela que le livre mérite d'être lu.

Roger Klotz

**LUZZATTO, Sergio. Partigia. Una storia della Resistenza, Mondadori, Milano, 2013, 373 p.**

Le 8 novembre 1942, les alliés débarquent à Oran, Alger, Bougie et Bône, après la libération de la Tunisie en février 1943, ils débarquent en Sicile en juillet 1943 et après le rude combat de Monte Cassino dans les Abruzzes, ils peuvent atteindre le ghetto de Rome. Le 25 juillet 1943 Pietro Badoglio installe la République de Salò qui dure 45 jours jusqu'au 8 septembre 1943 ; dès le 10 septembre 1943 la Wehrmacht débouche sur Turin. Aussitôt les régiments d'*Alpini* et de l'École centrale d'alpinisme d'Aoste gagnent le Val d'Ayas alors que

sous l'impulsion de Mario Pelizzari, nombre d'ouvriers d'Olivetti à Ivrea mitraillent les nazis. La Résistance s'installe dans le Canavese et le Montferrat où en 1793 s'étaient élevées des Républiques autonomes à Alba et Asti et dans le Cuneese dans le Val Fellice, le Val Infernoto, et le Val Germanesca. À Bolzano, sur la rive gauche du lac Majeur, des juifs purent trouver leur salut tandis que d'autres évitèrent la déportation en étant transférés dans un camp d'internement en Calabre. Le 13 décembre 1943, Primo Levi est arrêté par les nazis ; il fait paraître en 1947 *Se questo è un uomo*. Palmiro Togliatti internationalise la Résistance de radio Londres et radio Milan dite de Moscou. Les réfugiés de toutes sortes, italiens essayant de regagner leurs maisons, juifs échappés des camps de concentration et autres soldats Alliés détenus à Bergame, Crémone et Mantoue dans l'ancien quadrilatère Habsbourg. En 1945, Palmiro Togliatti ne peut imposer l'empreinte de la 1<sup>ère</sup> République comme Résistance et Pier Paolo Pasolini pourfend lui aussi la république de Salò dans un long métrage.

Thierry Couzin

**ROBINSON, Jeffrey. *Bardot, deux vies*. Traduit de l'américain par Jean-Paul Mourlon, Paris, l'Archipel, 2014.**

Jeffrey Robinson a précédemment écrit un livre sur la Princesse Grace, publié en 2014 chez Michel Lafon. *Bardot, deux vies* semble paraître à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'artiste. Brigitte Bardot a d'abord incarné l'univers du cinéma et de la libération des mœurs. Lorsque *Et Dieu créa la femme* sortit aux États-Unis en 1957, les Américains furent stupéfaits : pour la première fois, ils voyaient à l'écran une scène de nu, en couleurs et en cinémascope. Simone de Beauvoir dit de Brigitte Bardot : « *Son érotisme n'est pas magique, mais agressif. Au jeu de l'amour, elle est autant le chasseur que la proie.* ». Peu après *Et Dieu créa la femme*, Brigitte Bardot joue dans *La mariée est trop belle* et *Les bijoutiers au clair de lune*, puis dans *En cas de malheur*. Peu après, elle achète sa propriété de La Madrague à Saint-Tropez. En 1960, Brigitte Bardot connaît une période de crises (désir de quitter le cinéma, tentative de suicide...). C'est pourtant l'époque du *Repos du guerrier*. C'est pendant le tournage de *Don Juan 73* que Brigitte Bardot décide de cesser de faire du cinéma. Elle s'engage alors dans un combat pour la défense des animaux. Plus tard, elle semble s'être engagée dans l'apologie des thèses racistes d'extrême-droite. Robinson dit en conclusion : « *Tous ceux qui ont connu Bardot gardent d'elle un souvenir indestructible. Elle est drôle, indélicate, passionnée, erratique, sexy, désagréable, agressivement sûre d'elle-même, aussi fragile qu'une enfant. Et cette femme a changé le monde, à son insu, au cours de sa première vie. Puis elle a tourné le dos à cette singulière réputation pour vouer sa seconde vie à la protection des animaux. Il s'agissait toujours de changer le monde, mais cette fois, délibérément.* »

Roger Klotz

**SIMON, Gildas (dir). *Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique*, Armand Colin, Paris, 2015, 808 p.**

Le géographe Gildas Simon, fondateur du laboratoire Migrinter (Migrations internationales, espaces et sociétés) et de la REMI (*Revue européenne des migrations internationales*), connu comme un des meilleurs spécialistes des déplacements de populations à l'échelle planétaire, a dirigé la rédaction d'un monumental *Dictionnaire des migrations internationales* qui fait date. Cet ouvrage couvre 190 États ou, dans le cas de la France, départements d'outre-mer. Les textes, toujours substantiels, ont été rédigés par 150 auteurs,



historiens, géographes, démographes, sociologues, anthropologues, politologues. Un système de renvois permet de circuler entre les divers pays liés par le phénomène migratoire. Le dictionnaire privilégie pour chaque pays une approche géohistorique, située dans le temps long, des grandes découvertes à nos jours, et juxtapose systématiquement deux développements, l'un consacré à l'immigration, l'autre à l'émigration. Toutes les formes de mobilité sont prises en considération, volontaire ou forcée, pacifique ou violente, traditionnelle ou récente, liée à la recherche d'un travail ou d'un asile politique. Aussi trouvera-t-on des mises au point sur la saignée démographique infligée à l'Afrique depuis le XVI<sup>e</sup> siècle par la traite esclavagiste, sur les déplacements de personnes entraînés par les partages de la Pologne et la dictature des Khmers rouges, sur les migrations de la pauvreté, le reflux des pieds noirs vers la France métropolitaine en 1962 et des Européens du Zimbabwe après 1970, l'exil forcé de la moitié des habitants du Liberia durant la guerre civile de 1989-2003, les exodes dus aux affrontements interreligieux en Centrafrique... La dimension culturelle est présente avec les analyses consacrées aux étudiants et surtout à la formation de vastes aires linguistiques, anglophone, francophone, hispanophone et lusophone, en lien avec les migrations anciennes des Européens. Les auteurs mobilisent toutes les ressources documentaires disponibles pour donner à leur raisonnement un fondement scientifique solide. Cependant, ils ne trouvent pas toujours des informations fiables et admettent ponctuellement l'imprécision des connaissances. Si certains pays possèdent des statistiques sûres et anciennes – la Suède est un modèle en la matière – d'autres ne proposent que des approximations. Ainsi, le nombre des émigrés originaires de la République démocratique du Congo serait compris entre 500 000 et 6 millions ; la diaspora bangladaise comprendrait 7 à 15 millions de personnes ; les Indonésiens de l'étranger seraient entre 4,5 et 6,5 millions d'individus. L'ouvrage permet de comparer les divers pays et de faire apparaître des tendances générales. Certains États perpétuent au fil du temps une forte tradition d'émigration. Tel est le cas du Portugal : en regard de sa population qui s'élève à 10,4 millions en 2013, quelques 5 millions de ressortissants, dont 1,9 millions nés dans la mère patrie, vivent à l'étranger ; de 1960 à 1973, plus d'1,2 millions de personnes voulant échapper à la dictature, à l'engagement dans les guerres coloniales et à la misère, quittent le pays, surtout en direction de la France ; les départs reprennent de l'importance avec la crise financière de 2008 et atteignent le chiffre de 100 000 en 2012. L'émigration récente concerne particulièrement les pays de l'ancien bloc soviétique. En Lituanie, la population baisse de 500 000 habitants entre 1989 et 2011. En Lettonie, le phénomène d'émigration prend une telle ampleur qu'il compromet la reproduction de la population, le développement économique et la pérennité du système de protection sociale. Entre 1991 et 2013, la Bosnie-Herzégovine perd plus du quart de ses habitants, soit un million de personnes. Le regard vers le passé montre que les départs, notamment depuis l'Europe, ont pris une telle ampleur qu'ils ont littéralement donné naissance à certains pays. Bien connu est le cas du Canada qui continue à favoriser les entrées au rythme de 200 000 à 250 000 par an, au point qu'aujourd'hui 20 % de la population canadienne est née à l'étranger. En Nouvelle-Zélande, la proportion atteint 25 %. Les États-Unis, même s'ils sont moins ouverts actuellement, sont nés sur le même modèle et ont reçu 33 millions de migrants européens entre 1821 et 1924. Cependant, on observe des renversements de tendance récents : le Brésil et le Pérou sont devenus des pays d'émigration. L'inversion des processus se révèle particulièrement spectaculaire en Italie qui, après avoir laissé partir quelques 25 millions de ses enfants entre 1870 et 1970, est devenue un des pays d'immigration les plus attractifs d'Europe. Les départs massifs ont constitué des diasporas qui gardent des liens plus ou moins forts avec le pays d'origine. De 3 à 5 millions d'Iraniens vivent dans les États occidentaux. Quant au Salvador, il possède 6 240 000 habitants et environ 3 millions de ressortissants installés à l'étranger, de sorte que l'émigration efface la croissance naturelle de la population. Quelques 45 millions de Chinois, soit l'équivalent de la

population de l'Espagne, sont dispersés dans le monde. La diaspora comorienne, soit 370 000 personnes, représente la moitié des habitants de l'Union des Comores ; 70 000 de ces expatriés vivent clandestinement à Mayotte et constituent 40 % de la population de ce département. Les migrations internationales façonnent des nations ethniquement bigarrées et parfois déséquilibrées. Au Panama, le recensement de 2010 fait état de 55 % de population métisse, 18 % de noirs et mulâtres, 17 % de blancs, 6 % d'indigènes et 3 % d'Asiatiques. L'Argentine est tellement construite par l'immigration transatlantique qu'elle est qualifiée de « terre d'Europe ». Le poids des immigrés apparaît particulièrement lourd dans les monarchies pétrolières : ils forment un tiers de la population saoudienne, 54 % au Bahreïn, 90 % dans les Émirats arabes unis et au Qatar. Le livre souligne fortement les conséquences économiques et financières des phénomènes migratoires. Particulièrement importantes sont les remises, c'est-à-dire les transferts financiers réalisés par les migrants vers leur pays d'origine. La Chine et l'Inde qui reçoivent chaque année 60 à 70 milliards de dollars se disputent le premier rang mondial en la matière. Au Mexique, les *remesas* atteignent 23 milliards de dollars et dépassent les revenus du tourisme international. Dans certains pays, les envois de fonds, même s'ils s'avèrent moins importants, jouent un rôle essentiel : ils permettent au Tadjikistan, pays le plus pauvre de l'ex-monde soviétique, de ne pas s'effondrer. Au Burkina Faso, les remises, 130 millions de dollars par an dont 102 en provenance de Côte d'Ivoire, constituent 10 % du revenu national et font vivre de nombreuses familles. La dimension psychologique et politique des migrations inspire des développements particulièrement intéressants. Certains pays refusent de se percevoir comme terres d'immigration ou d'émigration. La France et la Belgique ont longtemps compris l'arrivée des étrangers comme un phénomène conjoncturel. Ce dernier devient structurel en raison de sa persistance sur le long terme et de l'établissement définitif des immigrés, ce qui pose de délicats problèmes identitaires pour la société d'accueil comme pour les derniers venus. Les Égyptiens peinent à discerner les effets réels des migrations sur la transition démographique, le statut de la femme, les liens avec la communauté d'origine ; le cinéma et la littérature brossent le portrait de nombreux migrants égyptiens désorientés par l'expatriation, oubliant leurs valeurs et leur identité ou, après leur retour, introduisant dans le pays un islam wahhabite rigoriste qui constitue une menace larvée. La Russie qui fait état d'une diaspora de 30 millions de personnes, chiffre exagéré, essaie de garder un lien, voire un contrôle moral, sur ses compatriotes éloignés de leur patrie et, à cet effet, a créé des organisations vouées à cette action dans plus de 50 pays. Cette politique rappelle les initiatives identiques prises dans l'entre-deux-guerres par les régimes autoritaires, celui de l'Italien Mussolini, du Polonais Pilsudski, de l'Espagnol Primo e Rivera. L'Inde, après avoir longtemps ignoré ses expatriés, se tourne vers eux, crée dans les années 2000 un ministère des Affaires des Indiens de l'étranger et octroie à ces derniers un statut juridique, l'*Overseas Citizenship of India*, encourage ses ressortissants installés en Grande-Bretagne ou à Maurice à construire des bâtiments culturels, vante les succès de ses hommes d'affaires et des écrivains de la diaspora, tout cela avec une volonté de reconnaissance géopolitique. En retour, les minorités établies à l'étranger, visibles ou non, peuvent susciter des réactions hostiles dans les pays d'accueil, surtout en période de difficultés économiques et de chômage. Ce fut le cas en France dans les années 1930 contre les Italiens, les Polonais, les Belges, les juifs et, depuis les années 1980, contre les Maghrébins. La xénophobie se déchaîne aussi contre les Zimbabwéens d'Afrique du Sud tués lors des émeutes de 2008. Les quelques exemples ici évoqués ne donnent qu'une image très imparfaite et incomplète de la richesse du dictionnaire. On ne peut émettre que deux réserves, non imputables aux auteurs : la bibliographie par pays est seulement consultable sur le site d'Armand Colin et la cartographie, résumée à dix cartes très générales, apparaît insuffisante, très certainement en raison du surcoût que l'éditeur aurait dû supporter. Il n'en demeure pas moins que l'ouvrage rédigé par Gildas Simon et ses collègues constitue

une réussite éclatante par sa qualité scientifique, sa clarté modèle, la mine d'informations et de réflexions qu'il offre. On peut désormais mesurer l'importance des migrations internationales à toutes les échelles, depuis le déplacement régional jusqu'au phénomène mondial, repérer les itinéraires séculaires, apprécier les comportements humains traditionnels ou conjoncturels, constater que les États conservent pour l'essentiel la maîtrise des politiques migratoires et des processus publics d'intégration. Le phénomène, si important à notre époque, des déplacements de population à l'échelle internationale, dont les manifestations peuvent être grâce à ce livre définies dans le temps et l'espace, devient très intelligible. Le système français d'enseignement qui associe l'histoire et la géographie vise à former ainsi des citoyens qui ne soient ni amnésiques ni aveugles. Le *Dictionnaire des migrations internationales* qui lie étroitement et brillamment les deux approches montre la pertinence de ce choix.

Ralph Schor

**SZWARC, Sandrine. *Les intellectuels juifs de 1945 à nos jours*, préface de Gilles Bernheim, grand-rabbin de France. Lormont, le bord de l'eau 2013.**

Sandrine Swarc est docteur en histoire. Elle s'intéresse à la renaissance de la culture et de la pensée juives après la Seconde Guerre mondiale. Elle participe à l'hebdomadaire *Actualité juive*. Elle publie, avec ce livre, une étude inédite sur une période très récente de l'histoire contemporaine.

Après la Seconde Guerre mondiale, qui a été une tentative d'extermination industrielle du judaïsme, des penseurs développèrent en France une expérience intellectuelle connue sous le nom d'« école de pensée juive de Paris ». Emmanuel Lévinas, André Neher, Éliane Amado Lévy-Valensi, Vladimir Jankélévitch marquèrent ce courant. Après la guerre, la littérature juive fut prolifique (Albert Cohen, Albert Memmi, Roger Ikor, Romain Gary, André Schwarz-Bart, Anna Langfuss). On voit apparaître des chansonniers comme Dario Moreno, Moustaki ou Régine.

De 1957 à 2004, on organise 40 colloques des intellectuels juifs de France de langue française, qui abordent des thèmes cherchant à concilier la philosophie et la pensée juive : la conscience juive, l'éthique, l'Autre, l'État ou Israël.

« *"Isch et Ischa" ou l'autre par excellence*, le thème du XIII<sup>e</sup> Colloque, invitait à se demander si le judaïsme pouvait apporter des réponses originales au désarroi de la conscience occidentale : la condition de la femme, la crise du peuple, le conflit des générations. »

Certains thèmes ne furent pas abordés : la Shoah, la conversion, le divorce, l'homosexualité.

Les intellectuels ont cependant, au sein du judaïsme, un rôle important :

« *L'historienne Mireille Hadas-Lebel rappelait que la tâche d'un intellectuel juif conscient des réalités et des enjeux était de combattre les idées reçues.* »

C'est peut-être pour cela que les intellectuels juifs se distinguent des autres intellectuels, en ce qui concerne l'existence de l'État d'Israël.

La Shoah n'a pas tué la vie culturelle juive en France. Les intellectuels juifs ont pour rôle d'approfondir les grandes lignes de la philosophie ; ils peuvent aussi s'intéresser à la vie politique : c'est le cas d'Élie Wiesel dénonçant les dérives antisémites de la Hongrie.

L'intellectuel juif est peut-être en France quelqu'un qui se sert de sa notoriété pour intervenir dans le débat public sur de thèmes qui concernent le Juif, en tant qu'Homme.

Peut-être l'intellectuel juif est-il tout simplement un humaniste engagé.

Roger Klotz